

Quelques dates concernant la situation des femmes en France

(tirées principalement de <https://fncidff.info/in-formations/information/historique-des-droits-des-femmes/> et de <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19590-chronologie-des-droits-des-femmes>)

1405 : Christine de Pizan, poétesse, écrit *La Cité des dames*.

1682 : Un Edit décriminalise la sorcellerie.

1756 : La mathématicienne Emilie du Châtelet traduit, pour la première fois en français, les oeuvres d'Isaac Newton.

1778 : Elisabeth Vigée Le Brun devient la portraitiste officielle de Marie-Antoinette.

1791 : Olympe de Gouges rédige la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » : "*La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits*"

1792 : La loi permet le divorce par consentement mutuel.

1804 : Le code civil des Français, dit code Napoléon, prévoit que : Art 213. « *le mari doit protection à la femme, la femme doit obéissance à son mari* ». Art. 214. « *La femme est obligée d'habiter avec le mari, et de le suivre partout où il juge à propos de résider.* » Art 1421. « *Le mari administre seul les biens de la communauté. Il peut les vendre, aliéner et hypothéquer sans le concours de la femme.* »

1850 : Création obligatoire d'écoles de filles dans les communes de 800 habitants (loi Falloux).

1861 : Julie-Victoire Daubié devient la première femme à passer et avoir son baccalauréat.

1875 : Madeleine Brès devient la première femme française médecin.

1876 : Hubertine Auclert fonde la société *Le droit des femmes* qui soutient le droit de vote pour les femmes.

1880 : Les jeunes filles sont autorisées à entrer dans l'enseignement secondaire.

1897 : *La Fronde*, le premier journal à l'équipe entièrement féminine, est fondé par Marguerite Durand.

1903 : Marie Curie reçoit le prix Nobel de physique.

1920 : La loi assimile la contraception à l'avortement qui est considéré comme un crime.

1922 : Alice Milliat lance les premiers Jeux mondiaux féminins.

1924 : - Uniformisation des programmes scolaires masculins et féminins et création d'un baccalauréat unique.

- L'exploratrice Alexandra David-Néel est la première occidentale à être admise dans la ville sacrée de Lhasa, au Tibet.

1938 : Suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée.

1944 : Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.

1946 : - Suppression de la notion de « salaire féminin ».

- La loi "Marthe Richard" interdit les maisons de tolérance sur le territoire national. Toutefois, une loi du 24 avril 1946 instaure un fichier sanitaire et social des personnes prostituées.

- L'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans le Préambule de la Constitution : *"La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme."*

1947 : Germaine Poinso-Chapuis est la première femme ministre en France.

1949 : Simone de Beauvoir publie *Le Deuxième Sexe*.

1956 : Fondation de « La Maternité heureuse » qui devient en 1960 « Mouvement Français pour le Planning Familial ».

1960 : La France ratifie la Convention des Nations unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui du 2 décembre 1949. Le fichier sanitaire et social des personnes prostituées, qui recensait près de 30 000 personnes, est supprimé.

1965 : Les femmes mariées peuvent ouvrir un compte bancaire et travailler sans l'autorisation de leur mari, appelée « autorisation maritale »

1967 : La loi Neuwirth autorise la contraception. Les décrets d'application ne sont publiés qu'en 1971.

1970 : - L'autorité parentale conjointe remplace la puissance paternelle.

- Le 26 août, des militantes féministes déposent une gerbe de fleurs sous l'Arc de Triomphe, à Paris, en hommage à la femme du soldat inconnu. Cette manifestation marque la naissance du Mouvement de Libération des Femmes (MLF).

1971 : Le 5 avril, le "Nouvel Observateur" publie le "Manifeste des 343 salopes", réclamant le droit à l'avortement. Création par Beauvoir et Halimi de l'association « Choisir la cause des femmes » contre la loi de 1920 qui fait de l'avortement et de la contraception des crimes.

1972 : - Reconnaissance du principe « à travail égal, salaire égal ».

- L'école polytechnique devient mixte : 8 femmes sont reçues.

1973 : - Loi permettant à une femme de transmettre sa nationalité à son enfant légitime ou naturel.

- Création du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) qui revendique la pratique de deux actes illégaux : des avortements par la méthode

Karman et des départs collectifs pour avorter à l'étranger.

1974 : Françoise Giroud devient la première Secrétaire d'état à la condition féminine.

1975 : - Loi Veil pour l'Interruption Volontaire de Grossesse - IVG.

- Réintroduction dans la loi du divorce par consentement mutuel.

1976 : La mixité devient obligatoire pour tous les établissements scolaires publics.

1980 : - Marguerite Yourcenar est la première femme élue à l'Académie française.

- La loi relative à la répression du viol et de certains attentats aux mœurs donne une définition précise du viol et le reconnaît comme un crime : *"Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise, est un viol"*.

1982 : - L'IVG est remboursée par la Sécurité sociale.

- 8 mars: première journée des droits des femmes en France, officialisée par les Nations Unies en 1977.

- suppression de la notion de « chef de famille »

- création d'un statut de co-exploitante pour les femmes d'agriculteur

1983 : La loi Roudy pose le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

1984 : - Le congé parental est ouvert à chacun des parents.

- La Cour de cassation reconnaît pour la première fois le viol entre époux en instance de divorce.

1989 : Première campagne nationale contre les violences au sein du couple.

1991 : Édith Cresson devient la première femme Première ministre.

1993 : - La loi du 8 janvier affirme le principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale à l'égard de tous les enfants, quelle que soit la situation des parents (mariés, concubins, divorcés, séparés).

- Loi Neiertz : condamnation de l'entrave à l'IVG.

1995 : Création de l'Observatoire de la parité

1996 : Claudie Haigneré est la première femme française à aller dans l'espace.

1997 : Rapport de Gisèle Halimi sur les inégalités hommes-femmes dans le domaine social, économique et politique.

1999 : Création du PACS (pacte civil de solidarité).

2000 : - Mise en œuvre d'une politique globale d'égalité des chances dans le système éducatif.

- Promulgation de la première loi sur la parité politique.

2001 : Augmentation du délai égal de l'IVG de 10 à 12 semaines.

2002 : - Création du congé de paternité.

- Reconnaissance de l'autorité parentale conjointe, de la garde alternée et de la coparentalité.

- L'enfant peut porter le nom de ses deux parents.

2003 : Loi instaurant la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

2004 : La loi du 26 mai relative au divorce introduit la procédure d'éviction du conjoint violent.

2005 : La loi du 12 décembre relative au traitement de la récidive des infractions pénales donne la possibilité au juge pénal d'ordonner à l'auteur de violences de résider hors du domicile ou de la résidence du couple.

2006 : - La loi du 4 avril renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs ajoute le partenaire "pacsé" et les "ex" au titre des circonstances aggravantes.

- Introduction de la notion de respect dans les obligations du mariage.

- Aligement de l'âge légal du mariage pour les garçons et les filles à 18 ans.

- Loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

2008 : Inscription dans la Constitution de « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

2010 : Vote de la loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein du couple et aux incidences de ces dernières sur les enfants : création de l'ordonnance de protection des victimes et du délit de harcèlement moral au sein du couple.

2012 : - Loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel.

2014 : - Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

2016 : - Loi du 7 mars 2016 étendant l'accès à un titre de séjour aux femmes étrangères victimes de violences.

- Loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes désirant sortir de la prostitution.

- Loi du 8 août 2016 interdisant tout agissement sexiste au travail

- Le 8 septembre, lancement de la campagne "Sexisme Pas Notre Genre" par Laurence Rossignol.

- La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice au XXI^e siècle crée le divorce par consentement mutuel sans juge, par acte sous signature privée contresigné par avocats après dépôt auprès d'un notaire.

2017 : - La loi du 27 janvier relative à l'égalité et à la citoyenneté fait du sexisme une cir-

constance aggravante des crimes et des délits, étend la notion d'agissements sexistes aux fonctionnaires et rend prioritaires pour l'obtention d'un logement social les femmes menacées de mariages forcés

- La loi du 27 février 2017 portant réforme de la prescription en matière pénale prolonge les délais de prescriptions

- Loi du 20 mars 2017 relative à l'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse, qui étend le délit aux nouvelles pratiques virtuelles.

- Octobre 2017: L'affaire Weinstein, du nom du producteur américain dénoncé pour harcèlement sexuel par plusieurs actrices, provoque dans de nombreux pays, dont la France, une libération de la parole. Après ces révélations, des milliers de femmes racontent sur Twitter, via les mots-dièse #MeToo et #BalanceTonPorc, le harcèlement voire les agressions sexuelles dont elles ont été victimes.

2018 : - Loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes portant la prescription des crimes sexuels commis sur des mineurs à 30 ans, créant l'infraction d'outrage sexiste et sanctionnant les raids numériques

- La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel met en place l'index d'égalité femmes-hommes, pour combattre les inégalités salariales en entreprise.

2019 : - Septembre/novembre : 1er Grenelle des violences conjugales.

- Loi du 28 décembre visant à agir contre les violences au sein de la famille.

2020 : - Loi du 30 juillet visant à protéger les victimes de violences conjugales

2021 : - la loi visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste crée quatre nouvelles infractions dans le code pénal pour punir les actes sexuels sur les enfants.

- mesures pour renforcer la protection des victimes de violences conjugales et le suivi des auteurs

- La loi relative à la bioéthique élargit la procréation médicalement assistée aux couples de femmes et aux femmes célibataires. Un nouveau mode de filiation est mis en place pour les enfants né par PMA d'un couple de femmes (reconnaissance conjointe de l'enfant avant sa naissance devant notaire).